

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2022 à 17 H 00**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : Patricia GARNERO, Maire
A été convoqué le : 21 avril 2022

PRESENTS : Garnero Patricia, Licini Bruno, Stoppani Emmanuelle, Gaspard Olivier, Bougrine Celine, Gouyer Jade , Ormieres René.

**ABSENTS : Avec procuration 0
Sans procuration : Becquart Gaetan**

SECRETAIRE DE SEANCE : Garnero Patricia

<p>QUESTION N° 1 : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD (SMEG)</p>
--

La séance ouverte, Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **SAINT ETIENNE DES SORTS**

Projet : **Travaux EEE - Phase 1**

N° opération : **21-TEP-EEE-04**

Évaluation approximative des travaux : **60 000,00 € TTC**

Coût prévisionnel des études : **780,00 € TTC**

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : **780,00 €** en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage à verser sa participation aux études estimée à **780,00 €** en cas de renoncement au projet du fait de la commune.

VOTE Nb de voix Pour : 6 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 2 : PRISE EN NON VALEUR

Madame le Maire dépose sur le bureau une liste envoyée par le trésorier de Bagnols sur Cèze au sujet de créances relevant des budgets eau et assainissement.

Ces sommes proviennent d'impayés de factures d'eau et d'assainissement de personnes n'habitant plus la commune et pour lesquelles la trésorerie a utilisé toutes les possibilités afin recouvrer les sommes. Mais dès lors que les investigations n'ont pas abouties, la commune doit prendre à sa charge ses sommes.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- Accepte de prendre en non-valeur d'un montant de 1308.26 € dont liste ci jointe annexée.

VOTE Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

QUESTION N° 3 : AVENANT CONVENTION DE GESTION SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

La séance ouverte Madame le Maire rappelle qu'en 2020 le transfert de compétence a eu lieu en ce qui concerne la gestion des services des réseaux d'eau et d'assainissement.

Toutefois, la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien n'a pas finalisé l'organisation de ses services il est proposé de prolonger la durée de la convention de gestion. Ladite convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion des services des réseaux d'eaux et d'assainissement pour l'année 2022.

VOTE Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

QUESTION N° 4 : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux, que compte tenu du départ en retraite de l'adjoint technique, il convient de renforcer l'effectif du service technique.

Elle propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu soit par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, soit par un agent contractuel. Madame le Maire procédera à la création de l'emploi permanent assortie d'une offre d'emploi via l'application dématérialisée de la bourse d'emploi « emploi territorial ».

Le poste sera à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Prend effet le 1^{er} juin 2022

VOTE Nb de voix Pour : 7 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 17h15

SIGNATURES

